

## Gymnase Résal - Restructuration des locaux

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 18 décembre 1989, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réorganisation complète des locaux du gymnase Résal.

Les travaux, estimés à 316 000 F, se décomposent en 2 tranches :

### **1<sup>ère</sup> tranche : travaux grande salle**

- isolation, électricité, chauffage : 245 852,28 F

### **2<sup>ème</sup> tranche : travaux locaux annexes**

- sanitaires, vestiaires, local matériel : 115 315,83 F

Une subvention de 152 263 F a été accordée par le Département (décision du Conseil Général du 16 février 1990) et a été inscrite en dépenses et en recettes comme le permettait la délibération du 18 février 1989.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.